

Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy Mardi 18 juin 2019

1. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil général. Damien Panchaud demande à ce que le point 6 « Elections » soit placé après le point 9 « Préavis 03 ». Michel Gaudard demande ce qui motive ce déplacement.

Damien Panchaud lui répond qu'il s'agit d'une raison personnelle et réitère sa proposition de modification.

La présidente demande à ce que l'on passe au vote. La motion de Damien Panchaud est refusée (13 voix pour, 13 voix contre, La présidence tranche en défaveur de la motion).

Il est ensuite procédé à la validation de l'ordre du jour tel que présenté par le bureau .

L'ordre du jour est accepté (5 avis contraires, 5 abstentions)

2. Appel nominal

Il est procédé à l'appel nominal.

Personnes assermentées présentes : 41

Personnes excusées : 9

Personnes absentes : 8

Le quorum est atteint.

3. Lecture et approbation du procès verbal du CG du 4 décembre 2018

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

4. Assermentations et démissions éventuelles

Sandrine Mezenen, Martine Boulaz, Roland Boulaz, Guy Pillet, Didier Nicolet, Viviane Monnier, Vincent Zimmermann, Laurent Jan sont assermentés

5. Communications du Bureau et de la Municipalité

Guillaume Henchoz secrétaire du Conseil général rappelle aux nouveaux venus que ces séances font l'objet d'un enregistrement audio afin de pouvoir faciliter la rédaction du procès-verbal.

Il rappelle que les membres du Conseil général qui, par souci d'écologie ou d'économie souhaite recevoir les documents du Conseil en pdf uniquement peuvent se manifester par mail à l'adresse sec.conseil@romainmotier.ch.

Le syndic Fabrice de Icco rappelle que l'été est chargé en manifestations. A commencer par l'Abbaye, le 1er août les scènes du Chapiteau, le marché artisanal, les 100 ans du Nids (2 novembre).

Il annonce également la projection du film de Yamilé Arsenijevic le mercredi 19 juin dans la salle de classe juste à côté de celle du conseil.

Il annonce également que la Fondation de Romainmôtier invite les membres qui le souhaite à visiter le complexe abbatial après le Conseil général. Olivier Grandjean, président du Conseil de fondation sera présent.

6. Elections

La présidente Marlène Rézenne annonce qu'elle lève la séance quelques minutes afin de noter des instructions aux membres du bureau.

La séance reprend au bout de quelques minutes. C'est la présidente ad-hoc Nicole Perreaud qui est en charge de la conduite du Conseil général dans la mesure où la présidente et le vice-président sont candidats au poste.

La présidente ad-hoc ouvre un tour de parole de manière à ce que les membres du Conseil puissent poser leurs questions aux candidats. Il est demandé à Monsieur Siggen de se présenter plus en détails. Il explique qu'il participe depuis plusieurs années aux Conseils généraux, qu'il a été impliqué au sein de la commission de gestion et finances et qu'il occupe le poste de vice-président depuis quelques mois. Aucune autre demande de parole ne se manifeste.

Il est procédé à l'élection de la présidence du Conseil par bulletin secret.

49 bulletins ont été délivrés. 49 bulletins ont été rentrés. Aucun bulletin blanc.

Marlène Rézenne obtient 19 voix

Manuel Siggen obtient 30 voix

Manuel Siggen est élu Président du Conseil général

Il est ensuite procédé à l'élection de la vice-présidence. Marlène Rézenne se présente à ce poste. Aucune autre personne n'est candidate. Marlène Rézenne est élue à la vice-présidence.

Il est procédé à l'élection des scrutateurs et des scrutatrices. Anne-Marie Besson (Scrutatrice), Nicole Perreaud (Scrutatrice suppléante), Christine Zimmermann (Scrutatrice), Bernard Jolliet (Scrutateur suppléant) se présentent. Ils sont élus en bloc à la majorité.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre au sein de la Commission de gestion et finances afin de remplacer Manuel Siggen qui vient de prendre la présidence du Conseil général.

Nicole Perreaud, membre suppléante est désignée. Didier Nicolet dit Felix est élu en tant que membre suppléant.

Le secrétaire du Conseil général dresse un bref rappel des engagements des membres du Conseil et de la Municipalité au sein des différentes commissions communales et intercommunales.

Ascovabano : Guillaume Henchoz (Manuel Siggen suppléant) et Fabrice de Icco

SDISPO : Nils Montbaron

Commission intercommunale de triage forestier : aucune personne pour l'instant

7. Préavis 01/2019 : Comptes et gestion 2018

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission Gestion Finance. Marlène Rézenne rappelle l'article 91 du règlement qui stipule que le rapport écrit et les observations éventuelles de la commission sur les comptes ainsi que les réponses de la Municipalité et les documents visés sont communiqués en copie à chaque conseillers dix jours avant la tenue du Conseil général. Autre possibilité : ils peuvent être tenus à la disposition des membres du Conseil .

Le syndic Fabrice de Icco insiste sur le caractère exceptionnel des rentrées fiscales de cette années qui sont en hausse de 100'000 CHF par rapport aux projections de l'Etat de Vaud. Il insiste sur l'aspect strictement conjoncturel de cette hausse.

Les comptes sont examinés par rubriques.

Point 1 : Administration générale

Nicolas Liardon demande pourquoi aucune dépense n'a été effectuée sur la ligne concernant le site internet alors que 10'000 ont été budgétisés.

Fabrice de Icco lui répond qu'il s'agit d'un report.

Le Point 1 est accepté à l'unanimité moins accepté une abstention

Point 2 : Finances

Le point 2 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions

Point 3 : Domaines et bâtiments

Pascal Lugon a une question sur la nature des travaux dans les locaux qui abritent la brasserie.

Michel Chabloz lui répond qu'il s'agit de travaux d'isolation.

Le point 3 est accepté à l'unanimité

Point 4 : Travaux

Le point 4 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions

Point 5 : Instruction publiques et culte

Le point 5 est accepté à l'unanimité

Point 6 : Police

Le point 6 est accepté à l'unanimité

Point 7 : Sécurité sociale

Le point 7 est accepté à l'unanimité

Point 8 : Services industriels

Le point 8 est accepté à l'unanimité

Le préavis est ensuite soumis dans son entier à l'approbation des membres du Conseil général

Le préavis 01/2019 Comptes et gestion 2018 est accepté à l'unanimité

8. Préavis 02/2019 Ruelle du Pont Couvert / Rue du Vieux-Moulin

Il est procédé à la lecture du rapports de la Commission de gestion et finances.

Il est procédé à la lecture du rapport de la Commission de l'urbanisme.

Le syndic Fabrice de Icco souhaite expliciter un certain nombre de points :

- Le montant devisé concernant d'éventuels travaux de préservation archéologique n'a pas été fixé à la légère mais calculé une entreprise détachée. Les 36'000 CHF sont liés aux potentielles découvertes archéologiques qui pourraient être faites. Ce montant pour très bien baisser selon l'ampleur des trouvailles.
- Il rappelle que 31'000 CHF ont été budgétisés pour les imprévus et que 20'000 CHF sont pris en charge par l'ECA et de 30'000 CHF pour la Romande Energie.
- Sur la facture globale qui dépasse 519'000 CHF, différentes aides seront fournies par le Canton et d'autres organismes. Le montant global à payer par la commune est estimé à 420'000 CHF.
- 70 % des travaux routiers seront pris en charge par la péréquation intercommunale. La Commune ne va pas payer la totalité de ce chantier.

Nils Monbaron tente de faire fonctionner un beamer afin de présenter le projet de rénovation des routes et des rues dans sa globalité. Des problèmes techniques l'en empêche. Il se lance donc dans une présentation sans appui

En tant que responsable du dicastère Nils Monbaron annonce qu'il a pour devoir de mettre en lumière les travaux qui vont commencer. Sa priorité reste la rénovation de la route de Vaulion. Mais il ne souhaite pour autant pas perdre de vue les les travaux transversaux.

Dans l'ensemble de cet exercice il y a aussi le centre du bourg. Il souhaite pouvoir lancer le bateau rapidement, idéalement en septembre pour pouvoir travailler sur la route de Vaulion. Il est conscient que cela s'annonce compliqué au niveau de la gestion des flux et des infrastructures, mais il tient à faire les choses correctement.

Concernant les habitants de la ruelle du Pont Couvert, Nils Monbaron annonce qu'il souhaite agender une séance d'information puis établir un protocole pour chaque habitant. Il promet que les travaux seront effectués avec soin.

Fabrice de Icco explique que ce préavis s'inscrit dans un contexte plus large de rénovation d'entretien mais aussi de patrimonialisation du Bourg. Ce qui explique le choix des revêtements. Pour les rues à prédominance piétonne, la Municipalité souhaite un revêtement de pavés. Cette stratégie de pavage a d'ailleurs été adoptée en 2002 par la Municipalité d'alors.

Les routes se sont soit bitumées ou bétonnées. Le Syndic rappelle que nous sommes dans l'impossibilité de construire des trottoirs sur la route de Vaulion. La largeur de la route ne le permet et l'Etat de Vaud ne l'autorise pas. L'idée est de travailler sur des différences de revêtement pour signaler aux automobilistes qu'ils doivent lever le pied.

Cette stratégie s'inscrit dans un projet de passer la route de Vaulion en zone 30. Concernant la rue du Bourg le projet est de passer en zone 20. L'idée n'est pas de casser les pieds des automobilistes mais de les faire ralentir dans une zone fréquentées par de nombreux piétons et dans laquelle la construction de trottoirs ne saurait être envisagée.

Le Choix du pavé pour la rue de Pont Couvert s'explique par différentes raisons. Il y a d'abord la question de la durabilité. Les pavés sont certes plus chers mais ils coûtent moins sur le long terme. Il y a aussi une dimension écologique. Et cela augmente la valorisation patrimoniale du Bourg. La question du bruit a également été débattue au sein de la Municipalité. Il a été estimé qu'une voiture roulant à 20 km / h sur des pavés ne fait pas trop de bruit. L'avantage d'avoir un peu de bruit permet tout de même de signaler l'arrivée de véhicules. D'autres arguments de nature écologique concernant la respiration des sols sont ensuite évoqués. Utiliser les pavés permet de travailler avec des matériaux suisses et non étrangers.

Concernant l'équipement du sous-sol. Le syndic évoque également la question du canal qui est en inactivité depuis plusieurs années. Lors des travaux concernant la Ruelle du Pont-Couvert des tuyaux pourront être fixés afin de ne pas passer sous la Maison Cottier.

Nils Monbaron rajoute que le remplacement des conduites relève d'un problème de salubrité sanitaire.

Didier Nicolet a une question concernant l'option du pavage. Il souhaiterait savoir si les joints entre les pavés seront en ciment ou en sable.

Le syndic Fabrice de Icco lui répond que l'option « sable » a été retenue car il faut que l'eau de pluie puisse s'infiltrer sans aller en direction des maisons.

Louis Deslarze a plusieurs question : il aimerait savoir sur quoi se base la Municipalité quand elle parle de salubrité. Il demande également quelles seront les conséquences du déneigement en hiver dans des rues pavées. Il souligne que ce préavis ne concerne pas la route de Vaultion et aimerait connaître les échéances des travaux concernant la route de Vaultion.

Nils Monbaron lui répond que les conduites de la Ruelle du Pont-Couvert datent de Mathusalem. On ne peut pas les garder en l'état. Il y a déjà des fuites. Il estime que les travaux de la route de Vaultion s'articule sur un axe principal mais insiste pour travailler aussi sur ce qu'il appelle les axes latéraux.

Fabrice de Icco souligne le fait qu'il n'est pas question de renoncer aux travaux de la route de Vaultion et rappelle que le moratoire cantonal sur le subventionnement des routes qui traverse les villages est tombé il y a deux ans. La Municipalité a préféré attendre la fin de ce moratoire pour se lancer dans la réfection de la route.

Il rappelle que la péréquation intercommunale entre en jeu aussi quand il s'agit de payer ces travaux. Il s'agit donc de conjuguer la péréquation intercommunale et les subventionnements cantonaux afin de limiter au maximum les frais inhérents à cette réfection. Cependant, le Syndic rappelle aussi que les travaux concernant la Ruelle du Pont-Couvert ne sont pas concernés dans la mesure où il ne s'agit pas d'une rue cantonale.

Concernant le déneigement, le syndic estime que la lame actuelle n'est pas adaptée pour cette tâche et qu'il faudrait de toute façon la changer.

Nils Monbaron rassure aussi les membres du Conseil général sur le fait que le dossier avance déjà sur la question de la route de Vaultion. Il reviendra cet automne faire un point sur la situation.

Véronique Kinal s'inquiète de la durée des travaux dans la ruelle du Pont Couvert et souhaite savoir si la pose d'une main courante est d'actualité.

Nils Monbaron estime que les travaux pourrait être terminé au plus tard en février 2020.

La présidente Marlène Rézenne estime que cela est impossible.

Fabrice de Icco promet d'étudier la question d'une pose de main courante.

Guy Pilet a des questions concernant l'éclairage public. Marlène Rézenne lui rappelle que le point concerne uniquement la question du préavis de la Ruelle du Pont-Couvert.

Gregoire Hostettler souhaite connaître la planification des travaux dans leur ensemble. Et demande pourquoi la mention des entreprises varie d'un préavis à l'autre

Le syndic Fabrice de Icco lui répond que la Municipalité attend d'être au clair sur le passage en zone 30 avant de donner des dates. Concernant les entreprises générales employées le syndic rappelle qu'il n'y a pas de secret. Parfois les rédacteurs des préavis font un peu de zèle.

Damien Panchaud déplore le manque d'entrain de la Municipalité à entreprendre des travaux de réfection sur la route de Vaulion. Il regrette le fait que ces travaux n'ont pu être commencés et rappelle que la Municipalité avait argué du fait que la péréquation financière ne pouvait pas jouer dans le financement des travaux de réfection. Or ce ne serait pas le cas selon lui. Il rappelle que de nombreuses ruptures de canalisation ont eu lieu sur la Route de Vaulion et estime que la défense incendie n'est plus garantie. Il enjoint les membres du Conseil général à refuser le préavis 02/2019 et allouer l'enveloppe couvrant les frais aux travaux nécessaires sur la route de Vaulion.

Fabrice de Icco estime qu'on est un peu en train de tout mélanger. Il rappelle qu'en aucun cas le réservoir d'eau de la Commune n'a été vidé suite à des ruptures de canalisation. Il rappelle également que le réseau d'eau est connecté avec celui de Croy et celui de Juriens et que la possibilité de la défense incendie est toujours maintenue. Il déplore le fait que l'on parle des normes ECA alors que le point consiste à se positionner sur la réfection d'une rue. A ce niveau là, il confesse volontiers qu'il préférerait augmenter le budget de l'armée que celui des routes et des infrastructures afin de faire face aux défis globaux du XXIe siècle. Il enjoint les membres du Conseil général de revenir à la raison.

Pascal Lugon trouve l'attitude du syndic Fabrice de Icco déplaisante. Il demande à ce que les voix des Conseillers généraux soient respectées.

Damien Panchaud insiste sur le fait que la commune s'est déjà retrouvée avec des réservoirs vides suite à des ruptures de canalisation.

Nicolas Mezenen est conscient que les travaux à de la rue du Pont-Couvert sont nécessaires. Il rejette cependant l'option pavés et estime que le surcoût engendré soit 30'000 CHF pourrait être engagé ailleurs. Il estime que la dimension esthétique et patrimoniale passe avant la qualité des assainissement sous-terrains et regrette cet état de fait. Il

rappelle que les finances de la commune ne sont pas au beau fixe et enjoint la Municipalité à se montrer plus économe. Il s'étonne également du fait que l'apport lié à la péréquation concernant la période 2021-2022 ne puisse pas être chiffré précisément.

Le syndic Fabrice de Icco explique que l'apport de la péréquation n'a rien d'hypothétique et que l'argent sera là une fois les travaux réalisés. C'est une obligation liée à la péréquation. Ce sera à la Municipalité de faire valoir ces mécanismes de péréquation au moment de payer la facture. Il rappelle que les 30'000 CHF supplémentaires liés à l'option pavés seront amortis en 30 ans et quand dans 30 ans les pavés seront toujours là alors que le bitume a une durée de vie moindre estimée à 15 ans. Il s'agit de viser le long terme. Il est difficile de rattraper les 20 ans de retard liés au moratoire cantonal sur le financement des routes. L'idée n'est pas de fermer la route de Vaulion pendant des mois mais de travailler de manière agile sur différents segments. Il rappelle également que Romainmôtier a aussi le devoir de préserver son patrimoine.

Louis Deslarzes estime que les propos du syndic Fabrice de Icco relève de l'hypocrisie, car Romainmôtier n'est pas qu'un bourg historique dont l'économie s'articule autour du tourisme. La Commune est dotée d'autres quartiers comme le Fochaux ainsi que d'une zone industrielle. Il estime qu'il est inutile de deviser des travaux à un demi million dans une ruelle du Bourg car d'autres endroits de la commune nécessitent des réfections plus urgentes.

Le syndic Fabrice de Icco rappelle que la Municipalité prend soin des personnes morales et des entreprises qui se sont installées à Romainmôtier. Il insiste également sur le fait que si Romainmôtier abrite des commerces dont une épicerie ou de l'hôtellerie c'est aussi grâce au tourisme. On compte près de 120'000 visiteurs par année. Pour le syndic, les travaux de réfections doivent prendre en compte la patrimonialisation de Romainmôtier.

Nicole Perreaud estime que la longévité du bitume est plutôt de 20 ans ou 25 ans et non 10 à 15 ans comme cela est survenu en amont de ce point. Elle estime qu'un joli bitume ne va pas dépareiller le charme du bourg de Romainmôtier.

Veronique Kinal s'inquiète du bruit suscité par des voitures roulant sur des pavés dans la ruelle du Pont Couvert. Elle explique au syndic que contrairement à lui elle dort du côté de la rue et elle a le sommeil léger.

Le syndic Fabrice de Icco rappelle que la ruelle du Pont Couvert n'est pas un endroit ouvert à la circulation. Il dit également que selon le voyer des routes du Canton, la durée du bitume est d'environ 15 ans. Il rappelle au Conseil qu'il n'y a pas d'ingénieur au sein de la Municipalité mais que cette dernière s'appuie sur des expertises et des

avis extérieurs. Concernant les accusations d'hypocrisie lancées à son encontre il enjoint les membres du Conseil général à sonder leur âme et conscience. Il affirme ne vouloir que le bien commun.

Nils Monbaron insiste sur le fait que les conduites de la ruelle du Pont Couvert doivent être impérativement refaites.

Damien Panchaud se demande si le prix forfaitaire de l'option « pavés » fait l'objet d'un devis et d'un calcul serré. Il note que le préavis fait mention de la participation de Swisscom aux travaux, or à sa connaissance Swisscom ne participe jamais à ce type de travaux.

Le syndic Fabrice de Icco lui répond que ces travaux ont été devisés par un bureau d'ingénieur et que Swisscom participe régulièrement à ce type de travaux dans la mesure où cela peut toucher cette société directement comme par exemple lors de l'installation de la fibre optique.

Gregoire Hostettler souhaite revenir sur le trafic non autorisé dans la ruelle du Pont Couvert. Il mentionne le système de barrières existant à Avignon.

Le syndic Fabrice de Icco lui répond que c'est une solution mais qu'il faut la pondérer au fait que peu de voitures passe par cet endroit. Il préfère amender les personnes qui abuseraient de ce passage.

Louis Deslarze espère que l'ingénieur qui a devisé ce préavis n'est pas le même que celui qui a devisé les travaux sur la route de Juriens dont le budget a été largement dépassé.

Fabrice de Icco l'interrompt et le prend à parti estimant que ces propos sont déplacés.

Louis Deslarzes reprend la parole pour expliquer que selon lui la rubrique « Divers et imprévus » du budget concernant ce préavis n'est pas conforme celui-ci devrait se chiffrer à environ 10% du budget global.

Fabrice de Icco estime que l'on a fait le tour de ce préavis et des questions. Il note bien que certains ont des réticences. Il déplore les sous-entendus qu'il qualifie de malhonnête de la part de certains intervenants. Il rappelle que le dépassement du devis de la route de Juriens a été explicitement traité et présenté devant le Conseil général. C'était la qualité de la route évaluée par le voyer des routes qui était incorrecte et non pas les évaluations du bureau d'ingénieur. Il rappelle que la Commune donne aussi parfois du travail à certaines personnes qui sont présentes dans cette salles et que ce travail a pu être lui aussi incorrectement devisé.

Michel Gaudard s'étonne de voir que certains viennent ici avec des arguments qui prêtent à confusion. Il demande à ce que la présidente Marlène Rézenne soumette la proposition de Damien Panchaud au vote du Conseil Général puis ensuite, selon le résultat obtenu, celle de la Municipalité.

S'ensuit un brouhaha généralisé. Le secrétaire s'enquiert de savoir si la proposition de Damien Panchaud doit être considérée comme un amendement au préavis 02/2019 auquel cas il est effectivement conseillé de passer au vote pour l'acceptation ou le refus de cet amendement une fois qu'il a été discuté par le Conseil général. Le brouhaha continue.

La Présidente Marlène Rézenne demande au vice-président Manuel Siggen de la rejoindre et de prendre en main la séance.

Le vice-président Manuel Siggen demande à Damien Panchaud si formellement son intervention s'articule autour d'un amendement précis ou s'il convient de passer au vote sur le préavis 02/2019.

Marlène Rézenne souhaite elle aussi intervenir dans la discussion. Elle estime qu'un élément doit être pris en considération. La loi sur les routes stipule dans ses dispositions générales qu'il y a des procédures : les projets de réaménagement d'importance doivent être mis à l'enquête pendant 30 jours. Ils doivent faire l'objet d'un permis de construire. Elle estime que c'est le cas du préavis 02/2019. Elle demande que la Municipalité prenne en considération ces éléments. Selon elle, l'aménagement de zones piétonnes et le projet global de la Municipalité doit d'abord être mis à l'enquête. Les riverains doivent pouvoir exercer leur droit d'opposition. Elle rappelle qu'elle est directement concernée avec sa maison et qu'elle n'est pas d'accord avec la manière de procéder de la Municipalité.

Fabrice de Icco reprend la parole. Il estime que Mme Rézenne doit se récuser sur ce dossier car elle est directement touchée par les travaux. Il explique qu'il a été alerté par la préfecture et par le voyer des routes qui ont été contactés par Mme Rézenne afin de faire voler en éclat ce préavis. Il estime que le devoir de réserve a été outrepassé. Pour lui, il s'agit d'une question de planification et de confiance. Il demande au vice-président de prendre en compte sa demande de récusation à l'encontre de Mme Rézenne et d'organiser le vote.

Marlène Rézenne insiste sur le fait que ces propos ne concernent pas directement les travaux de la ruelle du Pont Couvert mais le projet de rénovation des rues et chaussées de Romainmôtier dans son entier. Elle insiste sur le fait que ce réaménagement doit faire l'objet d'une mise à l'enquête.

Guillaume Henchoz présente une motion d'ordre. Il estime que les Conseillers généraux ont suffisamment d'éléments pour pouvoir statuer sur le préavis. Il rappelle que la liste des prises de parole concerne uniquement la motion d'ordre qui vient d'être déposée et soutenue.

Manuel Siggen ouvre la discussion sur la motion d'ordre. Aucune parole n'est demandée il est procédé au vote de la motion d'ordre.

Une personne qui ne décline pas son identité demande un vote à bulletin secret. Il lui est demandé si ce vote concerne la motion d'ordre ou le fait de se prononcer pour ou contre le préavis 02/2019. Quelques explications de procédure ont lieu dans un brouhaha généralisé.

Manuel Siggen explique à nouveau qu'une motion d'ordre vient d'être déposée et que cette dernière, une fois discutée peut être acceptée auquel cas seules les personnes inscrites sur la liste de parole avant le dépôt de la motion d'ordre pourront s'exprimer et ensuite il sera procédé au vote sur le préavis 02/2019.

La motion d'ordre est acceptée. Il n'y a plus personne sur la liste de prise de parole. Le vice-président fait lecture de la partie décisionnelle du préavis.

Une demande de vote à bulletin secret soutenue par 10 personnes est proposée. Le vote se fera donc à bulletins secrets.

Résultat du vote :

Bulletins rentrés : 49

Blancs : 3

Nuls : 0

En faveur du préavis 02/2019 : 20

Contre le préavis 02 / 2019 : 26

Le préavis 02/2019 est refusé

9. Préavis 03/2019 Entretien de l'appartement Ancienne BCV

Marlène Rézenne reprend la présidence du Conseil. Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de gestion et finance.

Damien Panchaud est surpris par le fait que le préavis ne mentionne pas la durée de l'amortissement ou le loyer qui sera perçu une fois les travaux effectués. Il estime que des travaux plus importants doivent être réalisés afin de remettre l'appartement aux goûts du jour.

Pourquoi ne pas refaire la cuisine et la salle de bains, par exemple ? Il

estime qu'il est préférable d'effectuer une rénovation importante maintenant plutôt que de se retrouver avec de nouveaux travaux à faire dans 2 ou 3 ans. Il enjoint les membres du Conseil général à refuser ce préavis et à demander à la Municipalité de revoir le dossier en prenant compte des remarques précitées.

Pascal Lugon souhaite savoir si cet appartement a déjà été attribué et s'enquiert si c'est le cas de cette procédure d'attribution.

Le syndic Fabrice de Icco se réjouit du principe de cogestion des affaires courantes avec les membres du Conseil général. Il affirme que l'appartement sera attribué à quelqu'un de solvable. Le nouveau loyer sera calculé par la chambre vaudoise immobilière. Le loyer actuel était à 600 CHF. L'appartement a été attribué à Mme Jaxa qui est municipale et qui est déjà locataire de la commune. Elle partira de l'appartement d'Envy pour ce nouvel appartement. Fabrice de Icco comprend la demande de Monsieur Panchaud. Il précise toutefois que la cuisine ne nécessite pas une révision complète mais une révision partielle. Le rafraichissement sera suffisant pour rendre cet appartement vivable et confortable. Il ne s'agit pas d'engager des sous pour engager des sous.

Anne-Marie Besson s'étonne : elle n'a vu aucune annonce concernant la possibilité de location d'un appartement.

Le syndic Fabrice de Ico lui répond que la Municipalité n'est pas tenue de publier des annonces concernant la location de ce type de biens. Cela n'a d'ailleurs jamais été le cas ces dernières années.

Louis Deslarze rappelle que ces préavis suscitent beaucoup d'émotion. Il a entendu dire beaucoup de choses. Il aimerait une clarification de la part de la Municipalité et souhaite savoir si les travaux ont déjà commencé alors que le préavis n'est pas encore passé du côté du Conseil général.

Fabrice de Icco répond qu'il éclaircit volontiers ce point et souhaite répondre plus spécifiquement à la présidente Marlène Rézenne qui a déjà appelé la préfecture pour s'enquérir de ce point. Il affirme que les travaux n'ont pas encore commencé. Les seuls travaux effectués au cours de ces derniers temps sont des travaux d'électricité concernant une remise aux normes afin d'éviter des problèmes de courts-circuits. Il dit qu'effectivement des rumeurs ont été lancées sur la nature des travaux. Mais se défend du fait que ces derniers ne concernent pas la peinture et les stucs devisés dans le préavis et invite les membres du Conseil général à le constater de leur propre yeux si sa parole ne suffit pas.

Damien Panchaud annonce qu'il est détenteur d'un CFC d'électricien et estime qu'il n'y a pas d'urgence concernant les travaux d'électricité. Il suffit d'enlever les plombs si un danger se manifeste.

Le syndic Fabrice de Icco annonce qu'il est archiviste de métier et qu'il s'y connaît à fonds en électricité. Il rappelle que les travaux déjà effectués étaient nécessaires.

Damien Panchaud trouve dommage que le syndic Fabrice de Icco démonte les gens et leurs arguments de manière systématique.

La présidente met fin à la discussion et décide de procéder au vote. Une demande de vote par bulletin secret est demandée mais n'est soutenue que par 9 personnes. La votation par bulletin secrets est donc refusée.

Le préavis 03 /2019 est accepté

9 contre
2 abstentions

10. Rapports des délégués aux associations intercommunales

AIVN : Nils Monbaron a accédé au Comité de direction. Un bénéfice de la caisse sera reversé aux différentes communes.

SDISPO : Nils Monbaron va intégrer le Comité de direction

ASCOVABANO : Les comptes 2018 ont été acceptés et le nouveau règlement aussi.

11. Propositions individuelles, par écrit jusqu'au vendredi 14 juin 2019

Il est procédé à la lecture d'une lettre rédigée par David Cheseaux. Il informe le Conseil général d'événements survenus à la Bretenaise. Le 2 janvier 2019 une personne effectuant le trajet entre la gare et le Bourg est tombée du mur de pierre en raison du manque d'éclairage. La chute s'est avérée sans gravité. Le 6 juin 2019, 4 enfants jouant dans le quartier ont décidé d'aller au bourg en empruntant le sentier avec leur vélo. Un des enfants a chuté le long du mur et s'est retrouvé gravement blessé. David Cheseaux rappelle qu'en juin 2013 Le Conseil général de Romainmôtier a accepté le préavis 02/2013 concernant la réalisation d'un chemin pour piétons reliant le bourg au chemin de la Bretenaise. A ce jour aucun travaux n'a été effectué. David Cheseaux souhaite savoir pourquoi la Municipalité n'a pas pu ou pas voulu mettre en branle ces travaux.

La lettre de David Cheseaux est remise à la Municipalité.

12. Divers

L'histoire du soldat, pièce musicale, se déroulera dans la cour du Cloître au mois de septembre.

Nicolas Mezenen s'interroge sur la présence d'un Molok sur la partie riveraine de la commune de Romainmôtier. Fabrice de Icco annonce que c'est compliqué mais que c'est en cours.

Louis Deslarze souhaite s'exprimer en sa qualité de président de la société de pêche. Il transmet à la Municipalité les résultats de la pollution de la source de la Diaz. Des prélèvements ont été effectués par Monsieur Blum. Il s'enquiert des dispositions que la Municipalité souhaite prendre ou non concernant ce sujet.

Le syndic Fabrice de Icco accuse réception des analyses effectuées par Monsieur Blum mais précise qu'elles n'étaient pas concluantes en ce qui concerne la pollution des plastiques. Du côté de l'Etat de Vaud aucune réponse concrète n'a été annoncée. Fabrice de Icco s'engage à poursuivre ce dossier.

Louis Deslarzes revient sur la destruction des bassins qui se situent sur la commune de Premier. Il rappelle qu'il y a eu dénonciation et arrêt des travaux. Louis Deslarzes souhaite connaître les raisons de cette dénonciation.

Fabrice de Icco affirme qu'il n'y a pas eu formellement de dénonciation mais des explications et une communication adressée à la commune de Premier afin de lui rappeler que les travaux entrepris sur cette parcelle sont soumis à la loi concernant le développement territorial. Il rappelle que cette parcelle se trouve de facto sur le territoire de la commune de Romainmôtier-Envy et qu'il s'agit d'une propriété privée appartenant à la commune de Premier. Le SDT suit cette affaire.

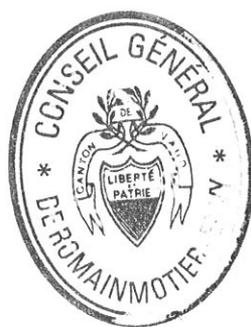
Damien Panchaud revient sur un réseau d'eau intercommunal qui comprend certaines communes du Vallon du Nozon. Il s'inquiète et s'étonne de ne pas voir le nom de Romainmôtier parmi les signataires de ce réseau.

Fabrice de Icco. Ce projet suivi de près par Olivier Rochat est dans les tuyaux depuis 5 ans. Les premiers résultats ont été communiqués il y a deux ans. La plupart des Municipalités avaient estimé que le projet était prématuré et que les coûts étaient énormes. La Municipalité a préféré travailler directement avec les communes de Juriens et de Croy.

Damien Panchaud trouve qu'il est dommage que la Commune ne participe pas plus activement à ce projet dans la mesure où Romainmôtier a aussi participé au budget de l'étude de faisabilité. Il trouverait bien que la Commune aurait tout intérêt à poursuivre ce projet.

La séance est levée à 22h56.

Le Secrétaire
G. HENCHOZ



La Présidente
N. REZENNE

